

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 95-0024 en date du 25 septembre 1995, vous avez désigné les vingt représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

A la suite des modifications de la composition de notre conseil, il convient de procéder au remplacement de monsieur Fraysse ;

B - Propose de désigner un représentant au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 95-0024 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

Ouï le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Rendu pour représenter la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,